

LE LAUZET-UBAYE

LE SITE DU PAS-DE-LA-TOUR

Alpes de Haute-Provence

13

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 28 décembre 1938

Propriété

Communale et privée

Superficie

6 ha environ

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Autres protections au titre des sites sur la commune

3 sites Classés :

- Lac du Lauzet et ses rives : Arrêté du 1 août 1939 et Décret du 5 octobre 1939

- Cascade de Costeplane : 9 janvier 1939

- Pont romain : 28 décembre 1938

2 Sites Inscrits :

- Barrage de Serre-Ponçon : 24 décembre 1969

- Plateau de Dormillouse : 28 octobre 1986



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Le vieux pont du Pas de la Tour situé sur la route D900 à 1,3km à l'Ouest du Lauzet-Ubaye, date de 1880. Auparavant, seul un sentier et un pont muletier permettaient de franchir la gorge du torrent qui se jette dans l'Ubaye. Cette gorge vertigineuse constituait jusqu'en 1713 la frontière entre la France et le royaume de Piémont-Savoie.

Ce site présente donc un double intérêt, à la fois historique et pittoresque.

Etat actuel

Suite à un terrible accident d'autocar en 1980, un nouveau pont sur la RD900 a été édifié à quelques dizaines de mètres à l'aval de l'ancien. Cette infrastructure nouvelle constitue aujourd'hui le principal point de découverte du site, et permet d'appréhender l'unité formée par le ravin et le pont «historique».

Ce dernier est immédiatement accessible à pied à la faveur du tronçon déclassé qui a été conservé à cet effet.

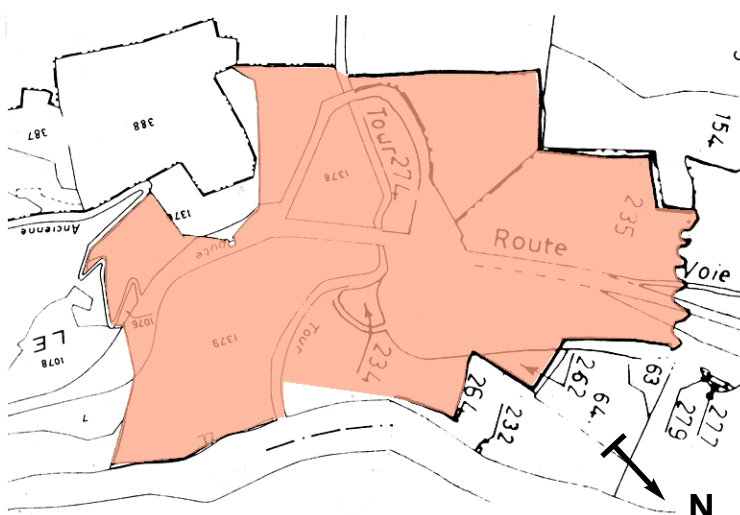
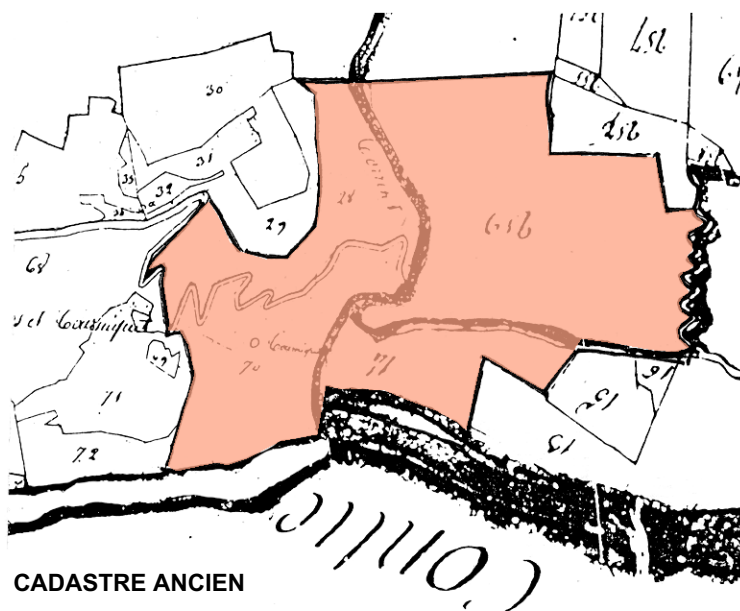
Observations

Ce site qui de surcroît fait face à celui des cascades de Costeplane (site 12), suscite une halte de la part des nombreux visiteurs qui empruntent la route de la vallée de l'Ubaye. Les délaissés routiers mériteraient d'être mis en valeur en conséquence. Une signalétique appropriée racontant l'histoire du lieu serait opportune.

LOCALISATION ET PERIMETRE

Le site du Pas-de-la-Tour, au Lauzet constitué par les parcelles cadastrales n° 28-70 section E, 259 section F appartenant à la commune, et 14 section F privée.
(Arrêté du 28 décembre 1938)

SITUATION



 Périmètre du Site Classé